

## 18<sup>ème</sup> CONCOURS D'INTERPRÉTATION MUSICALE DE LAUSANNE PIANO

### MODALITÉS DU CONCOURS

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

La 19<sup>ème</sup> édition du Concours d'Interprétation Musicale de Lausanne (CIML) est exclusivement consacrée au piano.

Le Concours est ouvert à toute personne de nationalité suisse et à toute personne de nationalité étrangère résidant en Suisse ou y accomplissant ses études. Les premiers prix des éditions précédentes ne peuvent se représenter.

Le Concours est ouvert aux candidats **nés après le 16 juin 2000**.

#### INSCRIPTION

Les inscriptions sont à envoyer avant le **22 avril 2024** à minuit uniquement par voie électronique via le site internet [www.ciml.ch](http://www.ciml.ch).

Les candidats remplissent le formulaire d'inscription en ligne et déposent leur dossier de candidature complet, comprenant :

- Une biographie ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Une ou plusieurs vidéos HD d'une durée de 15 minutes minimum comprenant au moins une pièce classique (lien Youtube, Vimeo, etc.) ;
- Le programme musical incluant le minutage précis de chaque mouvement ;
- Le justificatif du paiement des frais d'inscription de CHF 80.-.

Les candidats sont sélectionnés sur dossier par un Comité de sélection nommé par le Président du Concours.

Les frais d'inscription de CHF 80.- sont non remboursables.

La liste des candidats retenus est disponible à partir du 7 mai 2024 sur le site internet du CIML. Les candidats sont prévenus par courrier électronique.

#### DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le Concours se déroule au Casino de Montbenon – Salle Paderewski Allée Ernest Ansermet 3, 1003 Lausanne. Les épreuves éliminatoires et la Finale sont ouvertes au public.

##### **1<sup>ère</sup> épreuve – Éliminatoires : samedi 15 juin 2024 (entrée libre)**

Durée de l'épreuve : 25 minutes maximum par candidat.

Chaque candidat est informé par pli confidentiel des œuvres à interpréter au moment de son entrée en salle de chauffe. Le Jury se réserve le droit d'interrompre les candidats à tout moment.

À l'issue des épreuves éliminatoires, le Jury sélectionne au moins trois candidats pour la Finale. La sélection des finalistes et le programme qu'ils joueront en Finale sont annoncés **samedi 15 juin 2024 à 20h00 au Casino de Montbenon** et conjointement sur le site du concours : [www.ciml.ch](http://www.ciml.ch). **Les candidats doivent être présents ou joignables au moment de l'annonce des résultats.**

**2<sup>ème</sup> épreuve – Finale : dimanche 16 juin 2024 (billets en vente à l'entrée)**

Durée de l'épreuve : 30 minutes minimum par candidat.

Le Jury choisit le programme musical des finalistes et les en informe à l'issue des éliminatoires.

Le public et les candidats ne sont pas admis aux délibérations du Jury. Les délibérations et décisions du Jury sont confidentielles, définitives et sans appel.

Le palmarès est annoncé à l'issue de l'épreuve finale et après délibérations du Jury. Le Jury peut renoncer à l'attribution des prix.

**Les candidats sont tenus d'assister à l'annonce des résultats.**

**PRIX**

Premier Prix : CHF 3'000.- ainsi qu'un concert en soliste avec orchestre

Deuxième Prix : CHF 2'000.-

Troisième Prix : CHF 1'000.-

**PROGRAMME DU CONCOURS**

Le programme des candidats doit comprendre au moins :

- Une sonate classique de Haydn, Mozart, Beethoven ou Schubert ;
- Une étude ;
- Une œuvre du répertoire romantique ou postromantique (XIX<sup>e</sup> siècle) ;
- Une œuvre caractéristique des XX<sup>e</sup> ou XXI<sup>e</sup> siècles.

Ce programme peut être complété par toute autre œuvre du répertoire au choix du candidat.

La durée totale du programme doit être de 50 minutes au minimum.

Les œuvres concertantes ne sont pas admises au programme.

Les sonates doivent pouvoir être interprétées dans leur intégralité.

Les candidats doivent fournir trois exemplaires papier de la partition toute œuvre du XX<sup>e</sup> ou XXI<sup>e</sup> siècle.

**AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES**

Les candidats finalistes acceptent la captation (son et image) et la radiodiffusion (en direct ou en différé) de leurs prestations sur RTS-Espace 2, sans contrepartie financière. Ils acceptent également la diffusion d'extraits de leurs prestations par le Concours à des fins de promotion par tous les moyens actuels. Le Concours se réserve le droit de choisir les extraits diffusés.

**Toutes les informations relatives au Concours figurent sur le site internet du CIML : [www.ciml.ch](http://www.ciml.ch).**

Lausanne, novembre 2023